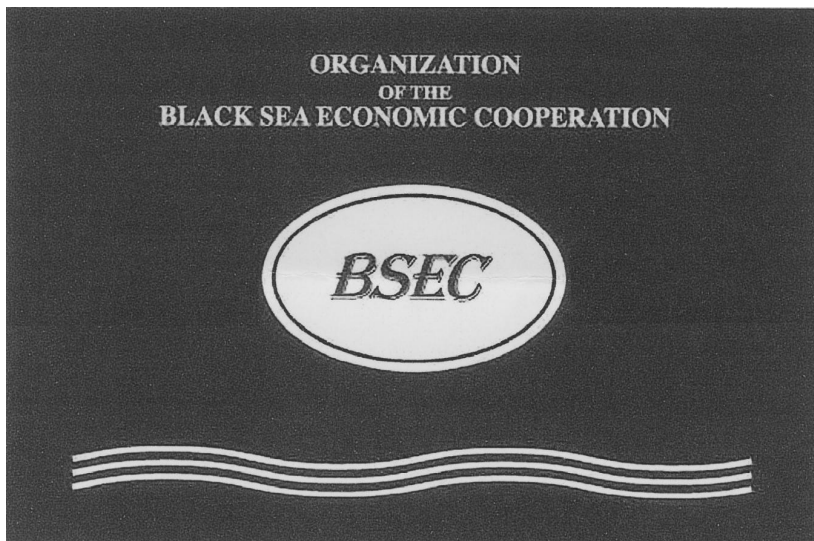


**Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant
la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies
et d'autres organisations intergouvernementales**

A partir du 3 mai 2005, le drapeau de l'«Organisation de la coopération économique de la mer Noire», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. le drapeau



3 mai 2005

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle